

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2017.
2. Désignation du secrétaire de séance.
3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.
4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E.
5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.
6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.
7. Modifications statutaires de la Communauté de Communes du Val d'Essonne conformément aux lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 – Extension des compétences.
8. Décision modificative budgétaire n° 2.
9. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs.
10. Création de la commission communale « Cimetière » et désignation de ses membres.
11. Remplacement de M. William FOURNIER dans les différentes commissions communales et syndicats.
12. Participation de la commune au financement de la protection sociale en faveur de ses agents
13. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.

Questions diverses

La séance est ouverte à 19 heures

Etaient Présents : M. Jean-Claude QUINTARD, Maire, M. Bruno NICOLAS, M. Pierre MARCILLE Maires-Adjointes M. Olivier SCHINTGEN, Conseiller municipal délégué, Mme Simonne CADIX, M. Olivier JOSSE, M. Christophe RICHARD, Mme Nicole GUERNEVE, M. Philippe BOUILLAGUET, M. Pascal BOVIS.

Etaient Absents : Mme Nicole SERGENT, (pouvoir à M. NICOLAS), M. Thierry MARAIS, (pouvoir à M. RICHARD), Mme Marie-France PIGEON, (pouvoir à M. QUINTARD), Mme Michèle MAUNY (pouvoir à Simonne CADIX), Mme Sandrine DERYCKE, (pouvoir à M. SCHINTGEN), Mme Valérie BERNARD, (pouvoir à M. JOSSE), Melle Sarah STOEBNER, (pouvoir à Mme GUERNEVE), Mme Françoise MAGYAR, (pouvoir à M. BOUILLAGUET), M. Stéphane HUET, (pouvoir à M. BOVIS).

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 29 septembre 2017.

Le compte-rendu de la séance du 29 Septembre 2017 est adopté à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance.

M. Pascal BOVIS est désigné, à l'unanimité, secrétaire de séance.

Fait à Vert le Grand, le 21 décembre 2017

Le Maire,


JC. QUINTARD



Avant de commencer la séance, M. QUINTARD demande aux membres du conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Approbation du périmètre de protection du domaine de la Saussaie suite à enquête publique.

Accord unanime du Conseil Municipal.

- **Approbation du périmètre de protection du domaine de la Saussaie suite à enquête publique.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient d'approuver le nouveau zonage de périmètre de protection du domaine de la Saussaie après l'enquête publique conjointe avec le P.L.U.

Vu le code général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L.621-30-1 du code du Patrimoine,

Vu le code de l'Urbanisme et notamment l'article L.126-1,

Vu le projet de modification du périmètre de protection proposé par l'Architecte des Bâtiments de France,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'approuver le périmètre de protection conformément au plan joint à la présente délibération, qui sera annexé au Plan Local d'Urbanisme et dont il constituera une servitude d'utilité publique.

Accord unanime du Conseil Municipal

3. Compte-rendu d'activité des commissions communales.

Commission Travaux : Bruno NICOLAS

La commission des travaux s'est réunie le 26 Octobre 2017 pour examiner le Dossier de Consultation des Entreprises élaboré par notre architecte concernant la rénovation de la couverture de la Bourdaisière au Domaine de la Saussaye. La commission des Travaux a validé ce dossier.

Le marché a été lancé le 20 Novembre et les offres devront être retournées en mairie pour le 22 Décembre.

Commission Scolaire Bruno NICOLAS

- Exercice PPMS :

Un exercice PPMS (Plan particulier de Mise en Sécurité) Attentat - Intrusion s'est déroulé le 19 Octobre 2017 à l'école de la Croix Boissée. L'exercice s'est bien déroulé, les enfants ont suivi les consignes des enseignants. A noter le choix du type d'alarme qui n'est pas forcément audible de chaque classe. Un dossier sur ce type d'exercice a ensuite été envoyé à l'Inspection Académique.

- Conseil d'Ecole :

Le 1^{er} Conseil d'Ecole de l'année 2017-2018 a eu lieu le 9 Novembre 2017. Ont été principalement abordés les points suivants :

- structure des effectifs : 91 enfants en maternelle et 143 en élémentaire. A noter le risque de fermeture de la 4^{ème} classe de maternelle puisque 38 enfants de grande section passeront au CP l'an prochain.
- vote des règlements intérieurs des 2 écoles
- les projets d'école et les activités pédagogiques
- le service minimum en cas de grève des enseignants
- le plan canicule
- demande de travaux (principalement la réfection des cours de récréation).

Mme LEBLANC, institutrice de CM1, est décédée fin novembre. Elle était en poste à l'école de la Croix Boissée depuis 2011.

Commission Conseil Municipal d'Enfants : Olivier JOSSE

Deux nouveaux conseillers : Delphine Fauré et Jules Lonlas ont été élus le 10 octobre dernier. Ils ont participé, avec leurs collègues élus l'an dernier, à la cérémonie du 11 novembre en lisant une lettre très émouvante et ont déposé des fleurs sur le carré des morts pour la France. Ils se réuniront ce samedi 16 décembre pour définir leurs actions pour cette année et vous les retrouverez lors de la cérémonie des vœux.

Commission Culture : Olivier JOSSE

La commission culture s'est réunie le 25 octobre dernier. Il est à noter un bilan en demi-teinte du salon des artisans créateurs en dépit de la communication. La prochaine édition mettra l'accent sur l'apprentissage. Le parcours du patrimoine est en cours d'élaboration et de nouveaux devis sont à l'étude pour une réalisation partielle en 2018. Le tableau de l'Eglise est parti pour restauration. La valeur patrimoniale est plus importante que l'on ne pouvait le penser, comme l'ont précisé les personnes présentes lors du décrochage. Un reportage de suivi sera diffusé dans Horizon.

Commission Multimédia : Olivier JOSSE

La commission va se réunir prochainement avec le nouveau responsable de l'EPN, pour faire le point sur les différentes améliorations à porter sur le site, la page Facebook, un agenda partagé... et toutes autres actions entrant dans son champ de compétence.

4. Compte-rendu d'activité de la C.C.V.E. (Communauté de Communes du Val d'Essonne).

Conseil Communautaire : Jean-Claude QUINTARD

Le conseil communautaire s'est réuni le 12 décembre dernier, à l'ordre du jour :

- Fixation des tarifs et de la caution pour les aires d'accueil des gens du voyage de la CCVE.
- Tarifs appliqués pour les instructions des ADS (Autorisations du Droit des Sols) pour l'année 2018.
- Revalorisation des tarifs appliqués pour les dossiers gérés par le service commun « commande publique pour l'année 2018 ».
- Attribution d'un fonds de concours 2017 2ème tranche attribué à la commune de Vayres sur Essonne pour 100.000 €.
- Avis favorable pour le principe de partenariat avec la compagnie des Atelier de l'Orage dans le cadre des Hivernales 2018.
- Approbation du règlement intérieur des aires d'accueil des gens du voyage.
- Avis du Conseil Communautaire sur l'ouverture des magasins le dimanche : 5 dimanches par an après décision du Maire au-delà, jusqu'à 12 il faudra l'avis de la CCVE.

CCVE Commission Développement Economique - Commerce : Bruno NICOLAS

La commission Développement Economique - Commerce s'est réunie les 30 Octobre et 4 Décembre 2017. Ont été étudiés les points suivants :

- Fonds de concours pour la signalétique commerciale des communes
- Retour sur la quinzaine commerciale
- Déclaration des dimanches travaillés
- Plan d'action pour les commerces (rénovation de vitrines, aménagements PMR, animations des points de vente, signalétique commerciale, formation d'ateliers proposés par la Chambre des Métiers de l'Artisanat et la Chambre du Commerce et de l'Industrie, actions de communication, ...)

CCVE Commission Transports - Mobilité : Bruno NICOLAS

La Commission Transports - Mobilité s'est réunie le 19 Octobre 2017 où ont été abordés les points suivants :

- Bilan du TAD (Transport à la Demande) Mobi'Val 2016 (coût pour la CCVE : environ 178 000 €)
- Point sur le futur marché du TAD labellisé STIF qui devra répondre à des critères de performance économique et une optimisation des moyens utilisés.

CCVE Commission Aménagement du territoire, Voirie, travaux, Aire d'accueil des gens du voyage : Pierre MARCILLE

Cette commission s'est réunie le 21 Novembre 2017.

- Présentation des tarifs ADS (Autorisations eu Droit des Sols) 2018, par extrapolation, le coût total 2017 pour la CCVE est de 104 000 €, somme facturée aux communes en fonction de leurs demandes
- Acquisition foncières pour la desserte du Val d'Essonne (voirie permettant la déviation du RD 91 (Ballancourt, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy et Ormoy)
- tarifs 2018 appliqués aux Aires d'accueil des gens du voyage sur les aires de Mennecy, Ballancourt et Itteville ; ces tarifs intégreront maintenant une somme forfaitaire concernant la Réomi.

5. Compte-rendu d'activité des Syndicats.

SIREDOM : Jean-Claude QUINTARD

Nous attendons l'Arrêté de Mme la Préfète pour la fusion du SIREDOM et du SICTOM pour la création d'un grand syndicat regroupant plus de 170 communes.

6. Délégation du Conseil Municipal au Maire.

M. QUINTARD, rend compte au conseil municipal des opérations réalisées dans le cadre de sa délégation (montants TTC) :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| ▪ Tronçonneuse (Chouffot) | 900.00 € |
| ▪ Camescope + enregistreur + PC (IBS) | 2 268.00 € |

▪ 15 bâches (Sylev)	3 440.93 €
▪ Décoration Noël (Décolum)	5 676.60 €
▪ Armoire froide (Carminox)	5 487.60 €

TOTAL : 17 773.13 €

7. Modification statutaire de la Communauté de Communes du Val d'Essonne conformément aux lois MAPTAM du 27 janvier 2014 et NOTRe du 7 août 2015 – Extension des compétences.

M. QUINTARD indique aux membres du conseil municipal que le Conseil communautaire a adopté par délibération du 26 septembre 2017 la modification des statuts de la CCVE conformément aux lois MAPTAM et NOTRe afin d'adapter les compétences de la CCVE dans ce cadre et une extension de ces compétences, concernant la compétence obligatoire GEMAPI, incluant les éléments suivants :

- 1°) l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°) l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 3°) la défense contre les inondations et contre la mer ;
- 4°) la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Le conseil municipal APPROUVE ces modifications statutaires.

M. QUINTARD indique que Le Conseil Communautaire de la CCVE a approuvé en date du 14 novembre 2017, par une délibération N° 135-2017 une modification des statuts, conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, afin d'adapter les compétences de la CCVE dans ce cadre et une extension de ses compétences, concernant les compétences optionnelles eau et assainissement (collectif, non collectif et eaux pluviales) à compter du 1er janvier 2018.

Le Conseil municipal APPROUVE à l' UNANIMITE ces modifications statutaires

8. Décision modificative budgétaire n°2.

M. QUINTARD propose aux membres du conseil municipal, la décision modificative budgétaire suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-73916 : Prél contribution pour le redressement des finances publiques	0.00 €	39 485.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739222 : Fonds de solidarité des communes de la région Ile-de-France	15 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	5 866.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 014 Atténuations de produits	20 866.00 €	39 485.00 €	0.00 €	0.00 €
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 619.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	18 619.00		0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	39 485.00 €	39 485.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général	0.00€		0.00 €	

Cette délibération est ADOPTÉE à l'unanimité

9. Recensement de la population : rémunération des agents recenseurs.

M. QUINTARD informe les membres du conseil municipal qu'un recensement de la population se déroulera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018. Il est donc nécessaire de désigner un coordonnateur titulaire et un coordonnateur suppléant et de créer des emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement,

Il propose :

- La création d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire à temps non complet, pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.
- De désigner trois agents titulaires comme agents recenseurs.
- De désigner un coordonnateur d'enquête titulaire et un suppléant.

Les agents seront payés à raison de :

Bordereau de districts	5.10 Euros
Bulletin individuel n° 2	1.05 Euros
Bulletin étudiant (n°2 bis)	0.65 Euros
Dossier immeuble collectif	0.65 Euros
Feuille de logement	0.65 Euros
Relevé d'adresses	50 Euros
Formation	10 € brut / heure

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

10. Création de la commission communale « Cimetière » et désignation de ses membres.

M. QUINTARD indique au conseil municipal qu'il souhaite mettre en place une commission « Cimetière ».

Sont désignés membres de cette commission :

Thierry MARAIS, Marie-France PIGEON, Pierre MARCILLE, Olivier SCHINTGEN, Pascal BOVIS, Simonne CADIX, Nicole GUERNEVE

11. Remplacement de M. William FOURNIER dans les différentes commissions communales et syndicats.

Commissions communales :

Voirie-Assainissement : Simonne CADIX

Multimédia : Nicole SERGENT

Syndicats :

SIVU : Thierry MARAIS devient Délégué titulaire en remplacement de M. FOURNIER, Bruno NICOLAS devient Suppléant en remplacement de M. MARAIS ;

SIREDOM : Bruno NICOLAS (Suppléant)

12. Participation de la commune au financement de la protection sociale en faveur de ses agents.

M. QUINTARD rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 1er juillet 2013 qui prévoyait la participation de la commune au financement de la protection du risque santé et du risque prévoyance qui convient d'être modifiée :

- Vu le Décret 2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale
- Vu le Décret 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale qui réorganisent la carrière de la catégorie C en trois échelles de rémunération, C1, C2 et C3 qui remplacent les quatre anciennes échelles de rémunération E3, E4, E5 et E6

Après discussion le conseil municipal décide à l'unanimité d'adopter les participations suivantes :

Pour la santé :

- Participation de base : Celle-ci est calculée en prenant comme référence le 1er indice de rémunération (IM) de l'échelle C1.
 - Catégorie C : 1,40 % du traitement de base afférent au 1er indice de rémunération (IM) de l'échelle C1
 - Catégorie B : 1,05 % du traitement de base afférent au 1er indice de rémunération (IM) de l'échelle C1
 - Catégorie A : 0,70 % du traitement de base afférent au 1er indice de rémunération (IM) de l'échelle C1
- Majoration pour « enfants à charge » :
 - Abondement de 25 % du montant de la participation pour un enfant à charge
 - Abondement de 50 % du montant de la participation pour 2 enfants à charge
- Pour la prévoyance :

Participation identique pour tous les agents bénéficiaires sur la base de 0,70 % du traitement de base afférent au 1er indice de rémunération (IM) de l'échelle C1

M. SCHINTGEN intéressé ne prend pas part au vote.

13. Revalorisation des tarifs des services périscolaires.

M. NICOLAS propose aux membres du conseil municipal de revaloriser les tarifs des services périscolaires à compter du 1^{ER} Janvier 2018. Cette revalorisation correspond au taux de l'inflation soit 0.7%

Centre de Loisirs, Cantine, Garderie et Etude surveillée :

Tranches du QF en €	CLSH			Cantine /repas	Garderie /heure	Etude surveillée /séance
	après midi	½ journée	journée			
Inférieur à 452	0,94	2,27	3,43	1,33	1,21	0,83
De 452 à 592	1,72	3,43	5,69	1,72	1,38	1,00
De 593 à 806	2,99	5,08	8,51	2,09	1,55	1,16
De 807 à 1 095	4,92	7,35	11,89	2,43	1,72	1,33
De 1 096 à 1 686	7,28	10,05	16,41	2,77	2,09	1,49
Supérieur à 1 686	8,03	11,13	19,30	3,10	2,43	1,66

Cette proposition est adoptée à l'unanimité

Questions diverses

Jean-Claude QUINTARD :

Je vous invite à venir tous samedi 16 à la médiathèque pour la manifestation organisée à l'occasion des 20 ans de la médiathèque.

Nous rencontrons demain le promoteur pour le projet du centre du village.

Pierre MARCILLE :

Le permis relatif au parcours de santé dans le Domaine de la Saussaie vient de nous être délivré. Nous attendons une réactualisation du devis pour démarrer les travaux.

Simonne CADIX :

Des voitures empruntent régulièrement le sens interdit de la rue Pasteur.

La police municipale accentuera sa surveillance dans ce secteur.

Olivier JOSSE :

Un concert aura lieu le 17 décembre à 17h à l'église : « Les Ondes Musicales » flûte, guitare et chant. Les Hivernales démarrent à Vert-le-Grand le 19 janvier prochain avec des ateliers de sensibilisation dans les écoles au préalable. La plaque communale restaurée est revenue. Sa remise en place sera étudiée en concertation avec les commissions travaux et embellissement.

Un projet de carte postale est à l'étude avec la CCVE.

Christophe RICHARD :

Lors de la rencontre de M. QUINTARD et de Mme La Préfète, le problème des gens du voyage installés sur Leudeville a-t-il été évoqué ?

Jean-Claude QUINTARD :

Non, il a surtout été question de la demande de mutualisation des frais occasionnés par les aires de moyen et grand passage.

Philippe BOUILLAGUET :

▪ Pouvez-vous rappeler les différents modes de fonctionnement des feux tricolores installés aux entrées du village ?

Jean-Claude QUINTARD :

Ces feux fonctionnent de 7h à 9h30 : rouge 1minute30, vert 1 minute et sont à récompense le reste du temps. Ils sont rouge et passent au vert si on roule à 30 km/heure.

Philippe BOUILLAGUET :

▪ Disposez-vous de premières informations sur l'efficacité de ce dispositif ?

Jean-Claude QUINTARD :

Cela semble satisfaisant.

Philippe BOUILLAGUET :

▪ Le candélabre situé à l'intersection de la rue des 3 mares et de l'allée des 15 arpents penche. C'est le deuxième tronçon qui semble être la cause de cette inclinaison.

Jean-Claude QUINTARD :

Cela sera signalé pour intervention.

Pascal BOVIS :

Je félicite la commission Embellissement pour les illuminations mises en place cette année.

Je souhaite que la rue Saint Pierre soit remise à double sens pour éviter le passage des véhicules en Centre Bourg.

Jean-Claude QUINTARD :

Cette rue est étroite et le sens de circulation a été mis en place dans le but de dissuader le passage dans le village le matin.

Pascal BOVIS :

L'élaboration du nouveau contrat avec la SEMARDEL entraîne une perte de 0.75 centimes la tonne de déchet soit une perte de 250 000 euros an et une perte de 6 millions d'euros sur la totalité

de la durée du contrat. Où en sommes-nous dans la négociation avec la Semardel pour l'obtention d'une redevance complémentaire de 0.75 centimes de la tonne afin de combler cette perte préjudiciable pour la mairie ?

Jean-Claude QUINTARD :

Une réunion est prévue avec le directeur général de la SEMARDEL

Pascal BOVIS :

Je souhaite l'organisation d'une table ronde pour mettre à plat les problèmes rencontrés par un administré avec son voisin et tenter d'arranger les choses.

Jean-Claude QUINTARD :

Il s'agit de litiges relevant du droit privé et pour lesquels la commune ne peut pas intervenir.

Olivier SCHINTGEN :

Le marché de Noël organisé par le comité des fêtes a remporté le succès attendu. Installés sur la Place de la Mairie, en extérieur comme le veut la tradition, c'est 25 exposants qui ont répondu présents.

Toute l'équipe de bénévoles remercie activement les services techniques pour la mise en place de cette manifestation.

Le village est illuminé depuis le 8 décembre. En nouveauté cette année, les rennes installés sur la Place et inaugurés lors du marché de Noël ainsi que l'illumination du sapin situé à l'entrée du groupe scolaire.

La visite du jury pour les maisons illuminées est prévue le mercredi 27 décembre à partir de 17H30.

Bruno NICOLAS :

Je suis allé à une réunion d'information de la CAF le 11 Décembre 2017 concernant la nouvelle circulaire relative au RAM (Relais Assistantes Maternelles) ; cette circulaire concerne des missions supplémentaires attribuées au RAM sur les demandes de garde en ligne et la valorisation des métiers de l'assistant Maternel.

La séance est levée à 20 heures15.